



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 20 REPRESENTES : 09</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 16 mai 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 26 mai 2023</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p><b>Étaient représentés :</b> M. Emmanuel LOMBARD ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, M. Franck SOUQUET-GRUMEY ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Jean-Pierre PLAISANCE à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</p>
---	--

**Délibération n°35**

**Rapporteur : Mme Marie-Thérèse BERGERET**

**Objet : Acquisition de terrains à « l'Arpettaz » - Demandes de Subventions**

L'agriculture de montagne revêt un caractère particulier à Ugine. Dans le cadre de sa politique agricole, la Commune veille à la préservation des espaces dédiés à l'agriculture, de manière à compenser les pertes de surfaces agricoles subies par les agriculteurs et à accompagner les évolutions à venir. Aussi, et comme établi par les conclusions de l'étude relative au devenir des alpages d'Ugine menée par la Chambre d'Agriculture et le SEA, il est pertinent pour la Commune de devenir propriétaire de surfaces pastorales, qui permettront d'accompagner la mise en place d'unités pastorales faisant sens et favorisant le maintien et le développement d'activités.

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Arlysère, la Ville d'Ugine peut prétendre à un soutien pour l'acquisition foncière de terrains situés à « l'Arpettaz ».

La demande de subvention porte donc sur un projet estimé à 37 672.46 €, frais notariés inclus. Cette acquisition est prévue avant la fin du premier semestre 2023.

Au regard des ambitions du projet, et afin de générer l'effet levier nécessaire à sa juste réalisation, il convient de solliciter le concours du Département de la Savoie et de la Région Auvergne Rhône-Alpes par l'intermédiaire du PPT Arlysère, et de tout autre financeur afin de solliciter les subventions les plus importantes possibles.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve le projet tel que présenté,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Savoie, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, et de tout autre financeur, les subventions les plus élevées possibles,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230522-20230522\_DE35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Publication : 26/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

